

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-123

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2021-06
- ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **09 JUIN 2021**

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune avec la participation de la Région Occitanie, a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et de la Région Occitanie, réunissant les conditions définies pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention au propriétaire concerné, pour un montant de 2 500.00 € conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2021 à 13 877.82 € (6 immeubles).

Il précise que cette demande de paiement est soumise aux modalités d'attribution définies par délibérations du Conseil Municipal n°2019-304 du 16 décembre 2019 et du 24 novembre 2020.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 31 mai 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu du dossier de demande de paiement déposé, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

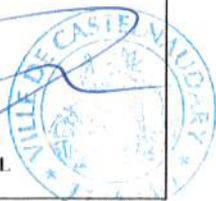
ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.

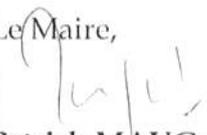
Ampliation faite le :
09 JUIN 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
04 JUIN 2021
Par publication le :
09 JUIN 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le **09 JUIN 2021**

ID : 011-211100763-20210601-DB2021123-DE



Envoyé en préfecture le 04/06/2021
 Reçu en préfecture le 04/06/2021
 Affiché le 
 ID : 011-211100763-20210601-DB2021123-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

propriétaire	adresse projet	coût travaux TTC (€)	traitement & forfait de travaux par m ²	surface retenue	Eléments remarquables (€ TTC)	taux	subvention Ville (€)					Date agrément	
							subvention	subvention totale	Plafond	Prime complémentaire *	Montant à payer	Région Occitanie	Ville
M. Pawel TUZIMEK	« 67 rue Dejean »	18 944.05	Traitement complet 67 rue Dejean : 120 € / m ²	45.90	11 711.60	25%	4 304.90 (dont Eléments remarquables 2 927.90 €)	4 920.50	2 500.00	-	2 500.00	02/07/2020	02/07/2020
	Parcelle AH 894		Traitement complet pignon : 120 € / m ²	20.52	0.00		615.60						

Forfait de travaux par m² X Surface retenue en m² X Taux + (Traitement éléments remarquables X Taux)
 *secteur Gambetta, Verdun, Soumet, Contresty

Total subventions : 2 500.00 Euros